

Droit fiscal

Le vice-président: La parole est au député de Cape Breton-East Richmond.

M. Hogan: Si je comprends bien, monsieur le président, l'article concerne le minimum de \$150 et le maximum de \$550 pour 1974, et le minimum de \$200 et le maximum de \$750 pour 1975. J'aimerais savoir du ministre pourquoi il n'accorde pas maintenant de plus fortes réductions d'impôt, car celles qu'il proposait dans son budget de novembre et qui sont incorporées dans l'article en discussion sont beaucoup trop faibles, étant donné la hausse du chômage qui est survenue depuis le budget de novembre. Le taux de chômage non corrigé se situe autour de 8.6 p. 100, et la prochaine série de chiffres de Statistique Canada donnera probablement un taux non corrigé de 9 p. 100, ou près de 7 p. 100 après correction des fluctuations saisonnières. Cela veut dire que la récession qui s'annonce sera probablement la plus dure de toutes celles qui ont suivi la guerre, celle de 1958 comprise.

Nous n'ignorons pas, bien sûr, que le taux actuel d'inflation se situe autour de 12 p. 100 au Canada et ne fait que compliquer le problème. Mais le ministre des Finances a désavoué à de nombreuses reprises la politique libérale de 1971, qui recourait délibérément à la création du chômage pour rectifier les hausses de prix. Il affirme ne pas vouloir recommencer, et c'est pourquoi il considère que le budget joue un rôle de stimulant, sur le plan des dépenses et compte tenu des réductions fiscales. Mais il devrait sûrement se rendre compte qu'avec l'évolution de la conjoncture, ce stimulant est trop faible, en ce qui concerne surtout les réductions fiscales, s'il tient vraiment à éviter le taux de chômage de 9 p. 100 avant correction, et 7 p. 100 après correction des fluctuations saisonnières.

Pourquoi le ministre ne modifie-t-il pas maintenant les réductions fiscales, en haussant le minimum et en baissant le maximum? Ne veut-il pas admettre qu'ainsi il réaliserait mieux son objectif, qui est l'augmentation des revenus dans les catégories à revenus moyens et peu élevés? Est-ce que ce n'est pas lui, au départ, qui a eu l'idée d'accorder des réductions d'impôt, c'est-à-dire, proportionnellement, de donner plus aux catégories à revenus peu élevés afin, pour parler comme les économistes, d'augmenter la propulsion marginale à consommer et d'exercer un plus fort effet multiplicateur sur les revenus et sur la production?

Je trouve étrange que ce budget insiste tant sur l'épargne, que certains membres de l'opposition y attachent tant d'importance, dans l'espérance qu'elle se convertisse en investissements productifs. En fait, avec le taux croissant de chômage que nous connaissons, l'économie est loin de fonctionner à plein rendement; bientôt, l'épargne sera trop importante et accentuera le ralentissement économique au niveau de l'emploi, de la production et des revenus.

Le ministre l'a souvent répété, il nous faut insister sur la production. D'autant plus qu'il nous faut compenser l'augmentation du chômage. L'augmentation du revenu des gagne-petit aura un effet d'entraînement. Finalement, les entreprises accroîtront leurs ventes et investiront davantage dans leurs inventaires et en biens d'équipement, ce qui, par voie de conséquence, augmentera l'emploi, la production et les revenus. Le ministre a, en novembre, annoncé que 225,000 emplois seraient créés en 1975, alors que 390,000 l'avaient été en 1974; sa prévision se fondait sur l'hypothèse d'une augmentation de la croissance réelle de 4 p. 100. Mais aujourd'hui le ministre sait parfaitement qu'elle n'atteindra pas ce chiffre; ce sera même un exploit de sa part si l'économie augmente en termes réels de 1 ou 2 p. 100 au maximum.

[M. Hogan.]

● (1250)

Nous sommes en février, et non en novembre, au moment du budget; je veux demander au ministre combien d'emplois il prévoit maintenant. Est-il prêt à admettre que le chômage augmente plus vite qu'il le prévoyait en novembre, ou alors s'agit-il une fois de plus d'une politique délibérée de chômage destinée à juguler l'inflation? Attend-il que le gouvernement des États-Unis trouve une solution à notre problème?

Le ministre a dit qu'il ne voulait pas modifier cet article avant de constater les effets de la politique américaine ou encore l'incidence sur notre économie des réductions d'impôt actuellement proposées. Mais n'est-ce pas là admettre qu'il envisage une augmentation du chômage au Canada au cours des prochains mois et du reste de l'année? N'est-ce pas là une politique délibérée de chômage? Il n'ignore pas que, même si le Congrès américain adopte les lois de l'impôt, il faudra, à cause des retards administratifs et techniques, au moins six mois avant de constater leurs effets sur l'économie.

Si le ministre se préoccupe vraiment des chômeurs, ne conviendrait-il pas de prendre des mesures immédiates pour diminuer davantage les impôts, offrir des dégrèvements, augmenter les exemptions personnelles et réduire la dette fiscale des gagne-petit du Canada? S'il refuse de le faire et refuse également d'assurer un revenu annuel garanti suffisant, est-ce qu'il n'intensifie pas du même coup la tendance à une répartition inégale du revenu au pays? Dans une société comme la nôtre, où les revenus sont aussi inégalement répartis, il importe d'accorder toute réduction généralisée d'impôts aux gens dont les habitudes de consommation permettent de restituer le pouvoir d'achat à l'économie, autrement, le pouvoir d'achat restera en dépôt dans les économies, et nous ne devons pas oublier que les économies des particuliers ont augmenté l'an dernier d'environ 8 p. 100. Si l'on refuse d'accorder des réductions fiscales suffisantes aux Canadiens à revenu modeste, l'inégalité de revenu s'accroîtra d'autant et les réductions fiscales, dont le but consiste à soutenir une économie fléchissante, manqueront leur coup.

Le ministre semble croire que le chômage n'est pas aussi pénible qu'il l'était naguère, en raison de certaines choses comme l'assurance-chômage. Les journalistes invoquent souvent cet argument et signalent que le programme d'assurance-chômage du Canada ne le cède à aucun autre. Il est vrai que ce programme s'est amélioré et nous savons gré au ministre chargé des services postaux de sa lutte en faveur des chômeurs, mais je pense que les prestations de chômage accordées actuellement en France et en Allemagne sont bien meilleures que les nôtres.

Somme toute, un chômeur a beau toucher de l'assurance-chômage, il va sans dire que son niveau de vie baisse. D'aucuns prétendent que, comme le chômage atteint plutôt les femmes et les jeunes gens que les véritables soutiens de famille, il est moins pénible à supporter. Mais n'est-il pas évident que c'est le revenu familial qui compte de nos jours et que c'est une grave injustice envers les femmes qui travaillent et les jeunes employés que de prétendre une telle chose? Les adeptes de cette théorie sont d'ordinaire des gens qui ne savent pas ce que c'est que de perdre un emploi, de connaître l'insécurité du côté financier et l'inquiétude.